

Le mercredi 25 janvier 2023

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 12 décembre 2022**

**Présents :**

Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Alexandre PICAT, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

**Excusée :** Mmes et MM. Christèle BARET, Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE, Audrey ROUSSET, Benjamin OUVRARD

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle BENISTANT

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05 le quorum étant atteint. Il donne lecture de l'ordre du jour.

**1. Désignation d'une secrétaire de séance.**

Madame Gaëlle BENISTANT se propose pour être le secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal du sept novembre deux mille vingt-deux est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Monsieur Fabien Alleyron-Biron à 20h10.

**3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (2022\_12\_46D)**

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, la commune peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le calcul est la somme des montants inscrits aux comptes D20, D21 et D23 sur l'intégralité des actes budgétaires de l'année N-1 divisée par 4.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 31 mars 2023.

**Montants budgétisés - dépenses d'investissement 2022**

	<b>Total crédits d'investissements ouverts en 2022</b>	<b>Ouverture anticipée de crédits d'investissement en 2023</b>
<b>Chapitre 20</b>	5 300	1 325
<b>Chapitre 21</b>	389 066	97 266
<b>Chapitre 23</b>	131 200	32 800
<b>Total</b>	<b>525 566</b>	<b>131 391</b>

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** :                            pour : 10            contre : 0            abstention : 0

**d'autoriser** monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**4. Eclairage public, diagnostic TE38**

Lors de sa séance du 10/07/2022 le conseil municipal a délibéré pour confier la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public à TE38 (Territoire Energie de l'Isère) à compter du 01/01/2023.

Dans le cadre de cette adhésion, une convention précisant les modalités d'intervention de TE38 a été signée. Celle-ci prévoyait un état des lieux et un diagnostic de l'ensemble de nos équipements. Cet état des lieux nous a été présenté en mairie lundi 21/11/2022. Etaient présents Messieurs Gérard Cambon, Paul Roux, Joseph Zarwanski et Albert Buisson.

Un montant de travaux de 120 000 € H.T. est nécessaire pour sécuriser les armoires électriques, installer des horloges astronomiques supplémentaires et continuer à remplacer les lampes Sodium (120) par des Leds.

TE38 propose, pour réaliser ces travaux, une subvention de 50% sur un montant annuel de travaux HT de 35 000 €.

Monsieur Gérard Cambon fait une présentation sommaire de l'état des lieux et rappelle que les collectivités restent décideurs des travaux à réaliser. L'éclairage public est composé de dix-neuf postes d'éclairage dont cent soixante et onze points lumineux. Il est constaté que cinq armoires électriques sont en très mauvais état. Il manque également sept horloges astronomiques, qui, du fait de leur absence, ne permettent pas de couper l'éclairage public soit environ 20 % de ce dernier.

Monsieur le maire précise que ce diagnostic est très complet. Cet outil intéressant permettra de prévoir les travaux sur plusieurs années.

**5. TE38 - Demande de subvention pour travaux éclairage public (2022\_12\_47D)**

Monsieur le maire expose, suite au diagnostic présenté au point précédent, que pour sécuriser le réseau existant d'éclairage public et commencer un programme de remplacement des lampes sodium par des lampes leds il est proposé de réaliser les 120 000 € H.T. de travaux chiffrés sur quatre ans à raison de 35 000 € de travaux par an.

Il précise que les travaux prioritaires à mener portent sur le remplacement de cinq coffrets électriques, d'une quarantaine de lampes et de sept horloges astronomiques.

Monsieur le maire propose :

- De réaliser le programme de 120 000 € H.T. de travaux sur quatre ans ;
- D'engager dès 2023 une première tranche de travaux de 35 000 € H.T. ;
- De demander une subvention de 50% à TE38 soit 17 500 € sur 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide** : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** la proposition de réaliser le programme de travaux sur quatre ans d'un montant de 120 00 € H.T. ;

**d'engager** dès 2023 une première tranche de travaux de 35 000 € H.T. ;

**d'autoriser** monsieur le maire à demander une subvention de 50% à TE38 soit 17 500 € sur 2023 ;

**d'autoriser** Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

#### **6. Présentation de l'étude d'aménagement de sécurité hameau de Riquetière**

Monsieur le maire rappelle que le 09 septembre 2022, une réunion de quartier a eu lieu au hameau de Riquetière pour aborder certains sujets et notamment les problèmes de sécurité dus à la vitesse sur le CD35b dans la traversée du hameau. Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion en présence de Madame Sylvie FUGIER, Messieurs Joseph ZARWANSKI et Albert BUISSON.

Après avoir passé en revue tous les aménagements possibles pour ralentir la vitesse, une esquisse de projet a été définie avec les habitants du quartier.

Il présente aux membres du conseil municipal les plans des futurs aménagements transmis par l'entreprise Sintégra. Les travaux projetés comprennent la pose de bandes rugueuses avant d'arriver dans l'agglomération, la réalisation de deux chicanes, un plateau surélevé avec passage piétons et un nouveau positionnement de l'arrêts de bus scolaire. L'éclairage actuel sera déplacé vers le nouvel emplacement de l'arrêt de bus. L'installation de deux « stops » avec miroirs impasse de Riquetière et chemin des Daims ainsi qu'un cheminement piéton au droit des habitations sont prévus.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude et d'un chiffrage de la part du bureau Sintégra que Monsieur le Maire présente au Conseil.

Monsieur le Maire précise qu'un comptage de véhicules est en cours dans la partie centrale du hameau depuis la rentrée des vacances de Toussaint et jusqu'au 15 décembre 2022. Lorsque le comptage sera enlevé, la commune posera dans la foulée le radar pédagogique.

L'estimation des travaux hors taxes est de 80 000 €. Monsieur le maire propose de procéder à des demandes de subventions qui couvriraient 70 % du montant des travaux hors taxes.

#### **7. Conseil départemental – Demande de subvention dans le cadre des travaux d'aménagement de la CD35b à Riquetière (2022\_12\_48D)**

Pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans la traversée de l'agglomération de Riquetière, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 50% sur un montant de travaux H.T. de 80 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des amendes de police.

Monsieur le maire propose :

- D'approuver le projet d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans l'agglomération du hameau de Riquetière ;
- De demander une subvention de 40 000 € au Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des amendes de police sur un montant de travaux H.T. de 80 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- **D'approuver** le projet d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans l'agglomération du hameau de Riquetière ;
- **De demander** une subvention de 40 000 € au Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre des amendes de police sur un montant de travaux H.T. de 80 000 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

**8. D.E.T.R. – Demande de subvention dans le cadre des travaux d'aménagement de la CD35b à Riquetière (2022\_12\_49D)**

Pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans la traversée de l'agglomération de Riquetière, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 20% sur un montant de travaux H.T. de 80 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2023.

Monsieur le maire propose :

- D'approuver le projet d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans l'agglomération du hameau de Riquetière ;
- De demander une subvention de 16 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- **D'approuver** le projet d'aménagements de sécurité le long du CD35b dans l'agglomération du hameau de Riquetière ;
- **De demander** une subvention de 16 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2023 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

**9. Conseil départemental – Demande de subvention dans le cadre des travaux de voirie 2023 (2022\_12\_50D)**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à un état des besoins établi en début de mandat (septembre 2020), la totalité des travaux d'investissement à prévoir sur les voiries communales de la commune représente la somme de 500 000 € H.T. sur la durée du mandat, soit 100 000 € H.T. de travaux par an entre 2021 et 2025.

En 2023, le programme de voirie de 100 000 € H.T. prévoit la réfection de la route de Pierre Brune, le chemin de Faverge et le chemin de la place de la Gare (chemin qui va vers le local de la Gare qui est en cours de réhabilitation).

Pour réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 25% sur un montant de travaux H.T. de 100 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de la dotation territoriale. Monsieur le maire rappelle que cette subvention, si accord, nous sera versée à partir de 2025. Néanmoins, après réception de l'accord du Conseil Départemental, nous pourrions engager les travaux.

Monsieur le maire propose :

- D'approuver le projet de travaux de voiries communales au titre de l'année 2023 ;
- De solliciter une subvention de 25 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère sur un montant de travaux de 100 000 € H.T. ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- **D'approuver** le projet de travaux de voiries communales au titre de l'année 2023 ;
- **De solliciter** une subvention de 25 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère sur un montant de travaux de 100 000 € H.T. ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

#### **10. Projet de transition énergétique – Demande de subvention auprès du Département, de la Région, de l'Etat (DSIL et DETR), de l'ADEME et de l'Europe (2022\_12\_51D)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude énergétique établie par le bureau d'études « Dauphiné Conseils ENERGIES » de Chantesse.

1/ Pour l'ancienne poste un montant prévisionnel de travaux de 200 200 € H.T. est nécessaire pour avoir un gain énergétique de 49 % ;

2/ Pour la salle des fêtes un montant prévisionnel de travaux de 464 420 € H.T. est nécessaire pour avoir un gain énergétique de 45 % ;

3/ Pour la mairie-école-M.J.C. un montant prévisionnel de travaux de 529 045 € H.T. est nécessaire pour avoir un gain énergétique de 33 %.

Pour réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat, de l'ADEME et de l'Europe dans le cadre de la transition énergétique et du C.R.T.E. (Contrat de Relance Transition Energétique).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer pour :

- Approuver le projet de transition énergétique sur les bâtiments communaux ;
- Solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès :
  - o du Département de l'Isère (**2022\_12\_52D**),
  - o de la Région AURA,
  - o de l'Etat dans le cadre de la D.S.I.L.(dotation de soutien à l'investissement local),
  - o de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.,
  - o du Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires dans le cadre du Fonds Vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,
  - o de l'ADEME,
  - o de l'Europe dans le cadre de la transition énergétique et du contrat de relance et de transition écologique (C.R.T.E.) ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative au plan de financement de ce projet.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- **D'approuver** le projet de transition énergétique et du C.R.T.E. ;
- **D'autoriser** monsieur le maire à procéder aux demandes d'aides auprès des différentes administrations précitées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

#### **11. Décision modificative n°4 – Amortissements travaux de réseaux (2022\_12\_53D)**

En 2021, à la demande d'Alpes-Isère-Habitat, la régie d'eau et d'assainissement de SMVIC a réalisé sur la place du Palais de justice la réhabilitation des réseaux eaux potables, eaux usées et eaux pluviales pour un montant global de 23 040 € H.T. Ce montant a été partagé à parts égales entre la régie, Alpes-Isère-Habitat et la commune soit 7 680 € H.T. chacun.

La somme revenant à la commune a été payée au compte 21532 en investissement.

Les travaux sur réseaux doivent être amortis. En accord avec Monsieur le percepteur et compte-tenu de la somme peu élevée (7 680 € H.T.), Monsieur le Maire propose d'amortir le bien en une seule fois par une Décision modificative n°4 (DM4).

## AMORTISSEMENTS

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 : Dépenses imprévues	7 680,00	21532 : Réseaux d'asst	7 680,00
<b>Total :</b>	<b>7 680,00</b>	<b>Total :</b>	<b>7 680,00</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022: Dépenses imprévues	-7 680,00		
6811 (042) : Dot aux amort.	7 680,00		
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**d'approuver** les propositions budgétaires telles que définies ci-dessus,

**d'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### 12. Participation au fonctionnement du centre médico scolaire 2021/2022 et 2022/2023

Le centre médico-scolaire (C.M.S.) est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Elle regroupe une équipe généralement constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières, parfois de puéricultrices, et d'un secrétaire médico-scolaire. Ces centres à mi-chemin entre éducation et médecine ont pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et créer un lien entre élèves, parents et enseignants.

Sa mission est aussi de sensibiliser les élèves et les familles aux problématiques de la santé (hygiène, prévention, addictions, éducation sexuelle, etc...) et d'améliorer la qualité de vie des élèves au sein des structures éducatives.

Les locaux utilisés par cette structure appartiennent à la ville de Saint-Marcellin. Les frais de fonctionnement, hors frais de personnel qui sont quant à eux financés par l'éducation nationale, sont entièrement pris en charge par la ville de Saint-Marcellin.

La ville de Saint-Marcellin propose une convention pour répartir les frais de fonctionnement entre les communes dont sont originaires les élèves.

La commune de L'Albenc compte 160 élèves inscrits pour l'année scolaire 2021/2022, la participation serait de 3,70 €/élève soit 592.00 € pour les 160 élèves.

La commune de L'Albenc compte 166 élèves inscrits pour l'année scolaire 2022/2023, la participation serait de 3,70 €/élève soit 614,20 € pour les 166 élèves.

Les membres du conseil municipal expriment leur souhait de prendre connaissance du bilan des frais engagés et demande à monsieur le maire que cet état soit porté à leurs connaissances.

Monsieur le maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil dans l'attente de renseignements complémentaires concernant les frais engagés par la Ville de Saint-Marcellin.

### **13. Tarif communaux 2023**

Monsieur le maire donne lecture des tarifs en vigueur fixés par une délibération du conseil municipal du 14/12/20. Après différents échanges il s'avère que ce dossier est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

### **14. Association le Tichodrome – demande de subvention (2022\_12\_54D)**

Monsieur le Maire rappelle que le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome est une association loi 1901. Elle a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles en vue de les relâcher dans des sites appropriés. Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère. Le tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité. Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par bon nombre comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

La subvention annuelle est fixée à 0.15 € par habitant soit pour notre commune une somme de 195.60 € (1304 habitants).

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer,

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

**décide :** pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- **D'approuver** la reconduction de la convention relative à la prise en charge de la faune sauvage en détresse entre le Tichodrome et la commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives et financières relative à cette affaire.

### **15. Présentation synthèse P.A.D.D**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un débat doit avoir lieu lors d'une prochaine séance, et ce, avant septembre 2023, concernant ce point à l'ordre du jour.

Il propose de transmettre aux membres du conseil municipal les documents par courriel afin qu'ils puissent en prendre connaissance et apporter leurs remarques.

Ce point sera donc mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal dans le courant du premier semestre 2023.

### **16. Questions diverses**

Planning des réunions du 1<sup>er</sup> semestre 2023

conseil municipal les lundis :

16/01 - 20/02 - 27/03 – 17/04 – 22/05 – 26/06

commissions finances les lundis :

23/01 – 30/01 – 06/02 – 13/02 – 27/02 – 06/03

Cérémonie des vœux le 7 janvier 2023

Préparation du journal municipal

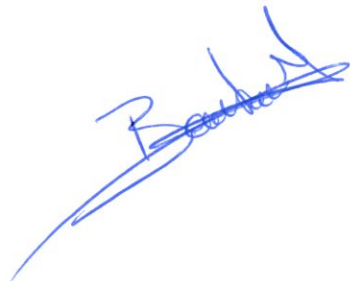
Carte scolaire visite de l'inspecteur de secteur, M. NOBLE afin d'échanger sur la carte scolaire : départ prévu pour le collège de 32 élèves de CM2, inscription prévisionnelle des enfants en maternelle inférieur au nombre de départ des CM2 et ne compensera pas le delta. Cette visite à laquelle ont participé Messieurs Albert Buisson et Joseph Zarwanski a permis d'attirer l'attention de Monsieur Noble sur les demandes d'urbanisme en cours et plus précisément sur les demandes de permis de construire relatifs aux permis d'aménager délivrés au second semestre 2021. Il est convenu, afin d'affiner les probabilités d'inscriptions à l'école de la Lèze, de contacter les pétitionnaires pour les interroger sur la composition des familles.

Composteur une personne qualifiée de Maître composteur a pris contact avec les services de la mairie afin de proposer ses services dans le cadre de la mise en place de composteurs collectifs et apprendre aux usagers comment réaliser du composte.

Cette expérience a déjà été effectuée sur notre commune et il a été constaté un désengagement très rapide des personnes concernées à l'époque. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas mettre en œuvre une nouvelle démarche en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Gaëlle BENISTANT  
Secrétaire de séance



Le maire,  
Albert BUISSON

